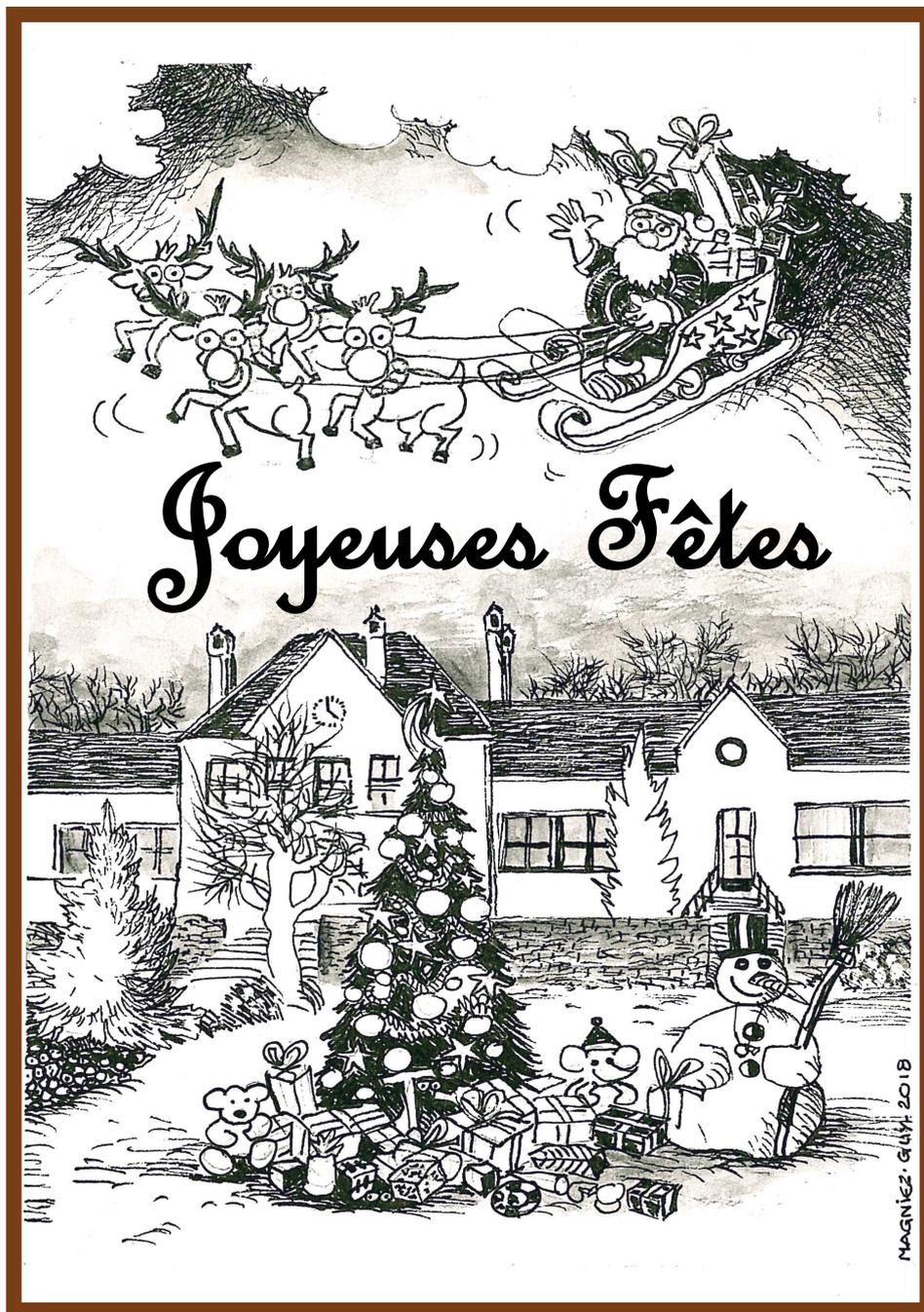


Saint-Loup-de-Naud Infos

DECEMBRE 2018 – N°8 – Le Journal Municipal



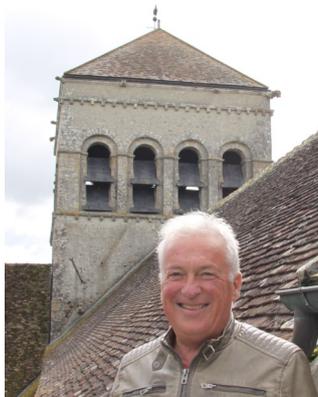
DOSSIER

NOTRE DEVOIR DE MÉMOIRE, NOTRE DEVOIR D'HISTOIRE

page 4

MOT DU MAIRE

Chers habitantes et habitants de Saint Loup, Courton le Bas, Courton le Haut et le Noyot.



La suppression de la taxe d'habitation fait débat au niveau National. Notre Commune est concernée par ce problème de fiscalité locale qui impacte naturellement notre budget, sauf pour les Communes qui ont fait le choix d'augmenter leur taux.

Notre municipalité a tenu jusqu'à présent sa promesse de longue date de ne pas augmenter ses taux d'impositions et de moduler ses dépenses en fonction des ressources disponibles et des capacités d'emprunt. Mais il faut bien comprendre qu'une municipalité qui augmente ses taux d'impositions, le fait souvent pour faire face à des dépenses en augmentation mais aussi parce qu'elle subit depuis quelque temps la baisse des dotations de l'État. De toute manière la suppression de la taxe d'habitation devra nécessairement être compensée par des dotations suffisantes de la part de l'autorité centrale, faute de quoi il nous faudrait renoncer à des investissements utiles ou limiter de manière radicale nos dépenses de fonctionnement. Il en résulterait dans tous les cas un ralentissement de l'activité économique et une baisse de notre qualité de vie.

A ce jour, les travaux sur le réseau d'eau, reprise des branchements en plomb et suppression de la conduite de 80, dans les rues de la Grande Ruelle, Marceau Bailleul, Maurice Ockocki et Jean Négrevergne, sont terminés.

A l'occasion du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 2018, avec le soutien et l'aide financière du Souvenir Français, nous avons remplacé les tombes détériorées au fil des années en créant un carré militaire. Il fut inauguré le 13 octobre dernier.

A partir du 1er janvier 2019, la compétence eau potable sera prise en charge par la Communauté de Communes Du Provinois par le biais de la création d'un syndicat S2E.

Les travaux pour la fibre optique sont commencés. Celle-ci devrait être opérationnelle courant 2019.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

Gilbert DAL PAN, le Maire.

SOMMAIRE :

PATRIMOINE/CULTURE	3	TRAVAUX	8	CHATS ERRANTS	13
NOTRE DEVOIR DE MEMOIRE	4	ENVIRONNEMENT	10	COMMUNICATION	14
FINANCES ACHATS	7	LA MUNICIPALITE VIVRE ENSEMBLE	12	ETAT CIVIL	16

PATRIMOINE / CULTURE

Les rubans du Patrimoine :



Le 28 septembre 2018 lors du Congrès des Maires de Seine et Marne à Dammarie-les-Lys, le Maire Gilbert DAL PAN, au nom de la Commune, a reçu des mains du Président national de la Fondation du Patrimoine, le prix départemental des rubans du patrimoine. Ce prix décerné par la fédération française du bâtiment et la Fondation du Patrimoine récompense les communes engagées dans la préservation du patrimoine. Les travaux de restauration du porche et du portail de l'église ont été particulièrement remarqués par leur qualité d'exécution.

Les entreprises, les architectes et les mécènes ont été chaleureusement remerciés par le Maire au cours de son allocution. Une plaque sera installée aux abords de l'église pour mettre en valeur cette distinction.

Concert de trompes de chasse :

Pour les journées du patrimoine la municipalité a organisé un concert de trompes de chasse à l'église.

Une dizaine de sonneurs étaient présents ainsi qu'une sonneuse de cornemuse galicienne. Répertoire typique de la vénerie, morceaux classiques de cornemuse ont permis à un public venu nombreux de profiter de ce patrimoine musical.



Le tableau « l'Annonciation » :



Après encadrement, le tableau « l'Annonciation » a été accroché dans l'église à la fin de l'été par l'Atelier DARDE.

Notre devoir de mémoire,

Carré militaire :



Dans le cadre des commémorations du centenaire de la grande guerre, nous avons entrepris la création d'un carré militaire pour remplacer les tombes des soldats du village, morts pour la France, qui menaçaient de tomber.

Nous avons pris contact avec l'association du Souvenir Français qui depuis 1870 entretient sur le territoire national et partout dans le monde les tombes des soldats morts au combat. Cette association a soutenu notre projet en fournissant les neuf croix de pierre et en subventionnant les travaux à hauteur de 1 000 euros.

L'entreprise Briois a effectué les travaux pour un montant de 3 000 euros et nous avons commandé les plaques nominatives pour un montant de 123 euros.

Le carré militaire a été inauguré le 13 octobre dernier en présence des autorités locales, des représentants des associations d'anciens combattants et médaillés militaires accompagnés de leurs porte-drapeaux et des représentants du Souvenir Français. Pour concrétiser le devoir de mémoire les élèves de la classe de Mme Roux ont déposé des bouquets au pied de chaque croix et l'un d'entre eux a monté les couleurs.

C'est sous un beau soleil que la commune de Saint-Loup de Naud a rendu hommage à ses soldats morts pour la France, en entretenant leur sépulture.

Lien pour visualiser le court métrage : <https://www.youtube.com/watch?v=txWDn2FZdSs>

Sortie à Verdun :

Le 30 septembre 2018, l'association « les écoliers de Saint Loup » et la municipalité organisaient une sortie dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale.

Les forts de Vaux et de Douaumont, la citadelle souterraine et l'ossuaire de Douaumont, sites incontournables et emblématiques de la grande guerre en Meuse nous ont permis de bien appréhender cette terrible période 1914-1918.

Dans l'émotion, le souvenir et le devoir de mémoire, nous avons ressenti encore le souffle de cette bataille. Tout autour de Verdun, la nature garde encore la cicatrice des combats terrifiants qui s'y sont déroulés pendant l'année 1916.

Quarante et une personnes dont sept enfants se sont retrouvées dans un car confortable pour participer à cette journée.



Notre devoir d'histoire

Exposition au Musée de l'école :

L'association «les écoliers de St Loup» a inauguré le 8 novembre dans son musée l'exposition «novembre 1918, l'Armistice».

Cette exposition retrace les 4 années d'une guerre mondiale dans laquelle se sont engouffrés des dizaines de pays, qui a coûté la vie à des millions d'hommes et dévasté des régions entières jusqu'à ce que les représentants des alliés et de l'Allemagne signent à Re-thondes, le 11 novembre à l'aube, un armistice.



Affiche réalisée par les élèves de CM :

La classe de Madame ROUX, institutrice des CM1-CM2 a travaillé pendant 3 ans sur cette période douloureuse de notre histoire. Cette année pour clôturer ces quatre années de commémorations, les élèves ont réalisé un panneau exposé au musée pendant toute la durée de l'exposition puis à la mairie. Nous félicitons cette classe pour ce travail complet et intéressant.

Commémoration avec les pompiers :

Le samedi 10 novembre, une délégation de pompiers emmenée par le Lieutenant-Colonel LAVENANT a rendu hommage aux cinq soldats du village morts en 14-18 qui étaient pompiers volontaires dans notre village. Après un discours et le dépôt de gerbes, ils sont allés se recueillir sur la tombe de Michel CHARBONNIER.



Veillée :

A 18 heures ce même jour, comme dans de nombreuses communes de France le monument aux morts situé dans le cimetière communal a été illuminé et des bougies ont été déposées sur chaque tombe.



Cérémonie du 11 novembre 2018 :

Le 11 novembre à 9 heures en présence de Sandrine SOSINSKI conseillère départementale et originaire du village, des habitants de la commune, de la directrice de l'école, de Mme Roux et de ses fidèles élèves nous avons commémoré l'armistice de 1918 et le retour à la paix.

Le discours du Président de la République lu par Gilbert DAL PAN nous exhortait à préserver cette paix si fragile.

C'est dans le musée d'école, autour de son exposition que la municipalité offrait un café et des niflettes à tous ceux qui avaient accompagné de leur présence cette commémoration.

A 11 heures la cloche de l'église a sonné pour rappeler le soulagement et la joie immense ressentis par les habitants du village à l'annonce de l'Armistice.



« Pélé VTT » :

Le 22 août dernier l'église de Saint Loup de Naud accueillait le «pélé vtt » organisé par le diocèse de Meaux. Trente jeunes à vélo et trente accompagnateurs ont célébré la messe et ont profité du site du lavoir de Saint Loup pour leur pique-nique.

Le «pélé vtt» est une structure qui réunit des jeunes de 11 à 15 ans baptisés ou non. Au travers de visites, rencontres, témoignages, au fil des étapes du parcours les jeunes découvrent aussi des lieux sacrés du Département. Nous avons été heureux que l'église de Saint Loup soit choisie pour cet événement.



FINANCES / ACHATS

Mobilier pour l'école, maisonnette pour les enfants, sécurité :

Derniers achats pour l'école...

De nouvelles chaises et tables ont été achetées pour renouveler, petit à petit, l'ancien mobilier (1 473.50 €).

De même, les enfants ont eu l'heureuse surprise de découvrir une nouvelle cabane en bois dans la cour de l'école (1 927.20 €).



Par mesure de sécurité, des films ont été installés sur les fenêtres, coté rue des Ecoles afin de masquer l'intérieur des classes (3 630 €).

La cloche de l'église :

La cloche de l'église a été équipée d'un mécanisme électrique, pour un montant de 4 304.40 €, afin de sonner les heures et accompagner les cérémonies religieuses (mariage, enterrement, baptême...).

L'utilisation civile des cloches des églises était déjà prévue depuis le concordat, avant lequel les sonneries étaient exclusivement religieuses, le temps étant rythmé par les offices religieux.

Les choses seront précisées par la loi du 9 décembre 1905 dite loi sur la séparation de l'église et de l'Etat. Sont considérées comme sonneries civiles toutes les sonneries qui ne sont pas reliées à un culte ou à une religion notamment celles des heures.

C'est dans le but de donner une unité au village et un peu de vie à l'église que le projet a vu le jour. Certains aménagements ont été nécessaires dans le premier mois de son utilisation pour le confort des habitants de Saint Loup. Il a donc été décidé que la cloche sonnerait de 9h à 22h, tous les jours de la semaine et ponctuellement lors de cérémonies et célébrations religieuses.

Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) :

La Commune a installé un défibrillateur automatisé, à l'entrée de la Mairie. Cet investissement d'un montant de 2 448 € avec l'armoire extérieure, a été subventionné par le Lions Club de Provins à hauteur de 800 €.



TRAVAUX / URBANISME

Quelques points sur les travaux de la commune :

Une importante campagne de travaux sur l'amélioration du service de l'eau a été entreprise pour cette année

Les conduites d'alimentation en plomb rue Marceau Bailleul, rue de la Grande Ruelle, rue Jean Négrevergne et rue Maurice Ockocki sont remplacées.

L'entreprise SUEZ EAU France a revu 37 raccords avec la suppression de la vieille conduite de 80 (de diamètre) avec report sur la conduite de 150, plus récente. Ces raccords se sont faits avec changement de compteur hors gel sur la voie publique .

Ce chantier a duré environ 3 mois et nous tenons à remercier les riverains de ces rues et les habitants de Courton le Haut pour leur compréhension et leur mansuétude devant les désagrèments de ces travaux.

Le coût de cette réalisation est d'environ 75 000 euros.

Pour mémoire il reste une vingtaine de branchements en plomb dans la rue Serge Veau à remplacer. Ces travaux seront envisagés et réalisés par le nouveau syndicat de l'eau après 2019 .

Le reliquat sera remplacé au coup par coup en cas de fuites ou autres problèmes.



Distribution d'eau, nouvelle compétence de la Communauté de Communes du Provinois

A compter du 1^{er} janvier 2019, la Commune n'aura plus la gestion de son eau.

En effet la structure (S2E) issue de la fusion des syndicats du TransprEAUvinois et du Syndicat du Nord Est Seine-et-Marne (SNE) reprendra la compétence : eau potable, dans sa totalité.

Ce rapprochement permettra de :

- Maîtriser la ressource
- Assurer une gestion patrimoniale efficiente
- Mutualiser une ingénierie de qualité
- Être structuré pour accéder aux financements
- Garantir un service optimal au prix le plus juste

Nous ne savons pas encore comment cela va s'articuler, une réunion est prévue début décembre pour délimiter le périmètre d'actions. Nous vous ferons parvenir l'information dès que possible.

Remplacement des portes du FOYER POLYVALENT DE LOISIRS

Pour des raisons de vétusté, de sécurité et d'économie de chauffage les portes d'entrée et celles donnant sur la cour ont été remplacées par des ouvertures sécuritaires en aluminium, pour un montant de 15 643.92 € TTC.

Permis de construire/demande préalable de travaux :

Nous vous rappelons que tous travaux extérieurs (clôture, construction abris de jardin, piscine,...) et modifications extérieures sur votre habitation (ouvertures, changement de fenêtres, pose de fenêtres de toits, ...) doivent être déclarés en Mairie.

A la date de signature de l'arrêté du Maire, vous devez afficher à l'extérieur votre déclaration ou permis afin de respecter le délai de recours de 2 mois.

Si les travaux effectués ne correspondent pas à la demande, le Maire peut ordonner l'arrêt des travaux.

Il est conseillé de prendre rendez-vous avec le service urbanisme avant de déposer votre demande.

Electrification ligne Gretz-Troyes :

Suite à de nombreuses réunions, les travaux d'électrification de la ligne Gretz—Troyes vont débuter dès le mois de décembre. Les installations de chantier, renforcement des pistes se poursuivront sur janvier 2019.

A partir de février : réalisation des travaux d'ouvrage d'art, en juillet et août coupure des circulations ferroviaires (12/07 – 23/08), et démolition du tunnel, repli du chantier en septembre et octobre.

La principale sujétion pour la Commune reste la circulation routière pour l'accès au chantier. L'accès par la rue du Moulin est compliquée à mettre en place, vue son exigüité. Le groupement Vinci envisage ainsi un accès coté Longueville.

La Commune précise que la première partie de cet accès est la propriété de Iméryys (propriétaire de la glaisière au sud du tunnel). Il est également précisé qu'elle peut mettre à disposition le terrain de l'ancien stade, longeant le début de cet accès.

Le Groupement Vinci précise qu'il prévoit de remettre en état ce cheminement routier, avec décapage et apport de matériaux, sur une largeur de 4 m. Il est également à l'étude la réfection des chemins au sud du tunnel, pour les besoins du chantier, selon les mêmes principes.

La rue de Moulin sera utilisée par des véhicules légers.

Pour des raisons de sécurité, et comme vu en 2017 lors des premiers échanges, la circulation au droit du tunnel sera interdite. Un arrêté communal sera dressé.

Stationnement rue de Trainel :

En raison des difficultés de circulation dues aux stationnements gênants et à la vitesse excessive dans la rue de Trainel, le Maire, avec l'avis du Département, a réorganisé le stationnement des véhicules dans cette rue. La circulation est donc alternée. La signalisation au sol et les panneaux seront installés, par les employés communaux, dès que le temps le permettra.

Réfection des anciens escaliers de l'école :

Les chantiers d'insertion Initiative 77 ont permis la réfection de l'ancienne entrée principale de l'école, en respectant la nature des matériaux existants. Ces chantiers permettent de faire renaître nos patrimoines communaux en état d'abandon et coûteux à restaurer. Ce chantier a été entièrement financé par la Communauté de Communes Du Provençois.



ENVIRONNEMENT

Prix de la « Terre Saine » lauréat 2018 :



Zéro pesticide = récompense

La commune de Saint Loup de Naud a atteint le dernier niveau de la charte vers le zéro pesticide. Elle a candidaté au label national « Terre Saine, communes sans pesticides ». Elle est lauréate et donc a reçu le prix de la « Terre Saine »

Espaces verts à l'église :

Des plantations ont été effectuées aux abords de l'église en remplacement des végétaux existants vieillissants et malmenés par les récents travaux de restauration.

Trois variétés ont été sélectionnées pour leur résistance à la sécheresse et leur floribondité : cistes blanches, caryopteris bleus et graminées. Les cistes sont des plantes d'origine méditerranéenne, dont la sensibilité au froid est diminuée par la nature drainante du sol ce qui est le cas au pied de l'église. En cas de grand froid prolongé elles seront protégées. Des ifs communs (taxus baccata) seront plantés à la place des pierres qui bordent le chemin d'accès à gauche de l'église. Cet arbre est traditionnellement utilisé dans les cimetières et près des églises. Arbre toujours vert à l'extraordinaire longévité et à la croissance si lente qu'il semble ne pas changer. L'if est un symbole d'éternité. On sait que c'est un arbre vénéré depuis fort longtemps. Les celtes le considéraient déjà ainsi puisque c'est dans son bois qu'étaient réalisées les baguettes des druides. C'est à partir du 18^e siècle que la religion chrétienne, après avoir tenté de supprimer l'if en tant qu'objet du culte païen le christianisa et lui conserva un caractère sacré.

L'élagage des plantations en bordure de voie ou de chemin :

Suite à des problèmes rencontrés récemment sur la Commune, nous vous rappelons que les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil).

Cette responsabilité peut être mise en jeu tant par la commune que par les administrés qui s'estiment lésés.

Natura 2000 :

Mme Evelyne MAGNIEZ ne s'est pas représentée pour «la Présidence du comité de pilotage Natura 2000».

Elle continuera à être toujours aussi impliquée dans la préservation du patrimoine naturel et de la continuité écologique du Dragon, sujets importants pour bon nombre d'habitants de notre Commune, mais elle le sera désormais simplement en tant qu'élue et habitante de Saint Loup de Naud.

Aucun membre du Conseil Municipal n'ayant voulu reprendre ce poste, l'assemblée a décidé de ne plus reconduire la prise en charge de la compétence Natura 2000.

Les frelons asiatiques :

La Communauté de Communes du Provinois poursuit son action en matière de destruction des nids de frelons asiatiques (action qui ne cesse de croître au vu de la prolifération de ces nids).

Pour cela:

- Elle a formé 3 agents communaux issus de notre territoire pour pouvoir intervenir en la matière.
- Elle a investi dans le matériel nécessaire.
- Elle porte la charge financière des heures qui sont effectuées au titre de ces interventions.

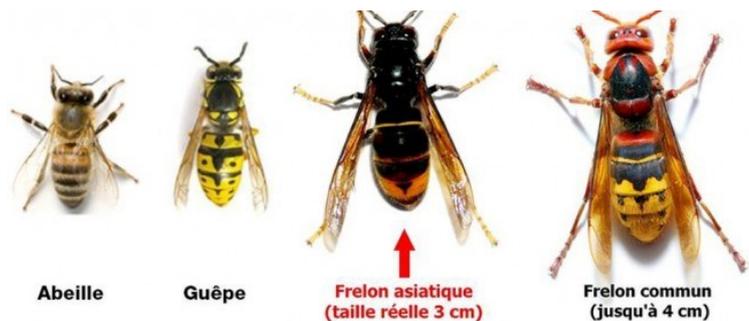
Cette intervention est gratuite pour les administrés (à titre indicatif les sociétés privées facturent de 180 à 300€ l'intervention).

Pour des raisons de sécurité, il a été convenu que les communes rendraient disponibles (à titre gracieux) leur agent communal lors de ces interventions pour qu'ils puissent accompagner l'agent formé.

La démarche à suivre pour que la Communauté de Communes puisse intervenir :

- l'administré doit se rendre à la Mairie de sa commune de résidence
- il appartient à la Mairie de recenser : nom de la personne, adresse et numéro de téléphone. Dans la mesure du possible
- de s'assurer qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques (sur plusieurs interventions il s'agissait d'un nid de guêpes ou d'un nid de frelons européen).

La Communauté de Communes programme l'intervention et fera retour à la Mairie de cette date d'intervention pour que l'agent communal puisse être présent.



INFORMATION COMPLÉMENTAIRE : PAS D'INTERVENTION PENDANT TOUTE LA PÉRIODE HIVERNALE

Laissons faire le cycle naturel de la faune : les oiseaux en quête de nourriture vont se charger d'éliminer les frelons asiatiques et (ou) européens...

Soyons vigilants au printemps ! Observons les nids de frelons au réveil de la nature et de la faune.

N'hésitez pas à contacter la Mairie pour faire part de vos observations.

Le passage aux vaches :

La circulation des véhicules à moteur (quads, motos, etc...) dans les espaces naturels peut porter gravement atteinte à la faune sauvage très vulnérable. Dès le printemps, période de renaissance et de reproduction, l'intrusion de véhicules peut occasionner des dérangements mettant en danger un équilibre écologique et peut être responsable de la dégradation d'habitats naturels.

Pour protéger la zone de reproduction de lamproies de Planer sur un site Natura 2000 des plots en bois ont été scellés aux abords des berges du «passage aux vaches» pour empêcher la traversée du ru du Dragon par des véhicules motorisés.



LA MUNICIPALITÉ : Vivre ensemble

Eclairage public :

Après une année un peu difficile : appel d'offre pour changer d'entreprise sous-traitante pour l'éclairage public, gros retard de livraison des nouveaux luminaires, le changement des candélabres obsolètes a enfin commencé. Plus de la moitié du parc va être changé.

Vous pouvez toujours nous signaler toute panne en téléphonant à la Mairie, mais sachez que si votre candélabre est marqué d'un point de peinture fluo c'est qu'il est prévu d'être changé par la société SOMELEC.

Pour toute autre panne c'est la société EIFFAGE qui a obtenu le marché de maintenance de l'éclairage public pour les 4 années à venir.

Projet Police municipale :

Une convention est en projet avec la Mairie de Longueville afin de disposer de leur service de police municipale sur notre territoire. Le but premier étant de faire respecter les règles du bien « vivre ensemble ».

Ordures ménagères :



Pour répondre aux questions de certains administrés, le service de ramassage d'ordures ménagères ne signifie pas un ramassage sur le pas de porte, mais concerne la collecte et le tri. Pour des raisons de sécurité, le camion ne peut pas circuler dans toutes les rues. Dans ce cas, nous pouvons avoir recours à la solidarité de nos voisins. C'est aussi cela le «vivre ensemble».

Service incendie / regards compteur d'eau :



La Commune dispose de plusieurs bouches d'incendie. Les arceaux, qui protégeaient ces bouches, ont été retirés sur demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours. **Nous vous demandons de bien vouloir ne pas stationner aux abords de ces panneaux.**

De plus nous rappelons **qu'il est interdit de stationner sur les compteurs d'eau extérieurs installés sur la voie publique.**

Colis de Noël : rendez-vous le 22 décembre !

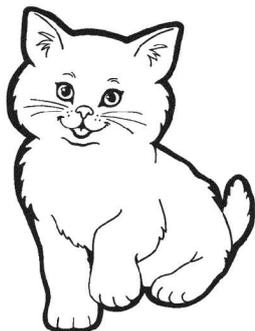
Depuis de nombreuses années, un colis de Noël est offert à nos aînés de 70 ans et plus, qui habitent la commune. Ce cadeau propose des mets fins, pour un repas de fête.

La distribution à domicile, le samedi matin précédent Noël, est assurée par des élus, des membres de l'ancien CCAS et des bénévoles.

La liste des bénéficiaires est établie d'après les listes électorales principale et complémentaires de la Commune. Les personnes âgées de 70 ans cette année ou plus, qui ne sont pas inscrites sur une liste électorale, sont invitées à se faire connaître au secrétariat de Mairie, dès que possible.

Un constat : les chats errants sont trop nombreux dans la Commune :

Une question : que faire contre la prolifération des chats errants ?



Le Maire est responsable des chats errants sur sa Commune : la municipalité doit agir, mais la gestion des chats errants est délicate. Il est impératif de maîtriser leur population en contrôlant leur reproduction.

Rappel de la loi : la lutte contre les reproductions incontrôlées des chats relève de la compétence du Maire de la commune concernée. L'article L.211-27 du Code Rural et de la pêche maritime (CRPM) offre en effet aux Maires la possibilité de faire capturer des chats non identifiés vivant en groupe puis de les relâcher sur le lieu de la capture, après avoir fait procéder à leur identification et stérilisation. Ce dispositif dit « chats libres », qui s'opère au niveau local en collaboration avec une association de protection animale et un vétérinaire, se révèle efficace lorsqu'il est correctement mis en place. L'identification est réalisée au nom de la commune ou de l'association.

IL FAUT FAIRE UN RECENSEMENT DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Nous devons connaître le nombre approximatif de chats errants, pour organiser la stratégie de lutte contre la prolifération.

Nous proposons à ceux qui sont concernés par la protection animale de venir signaler en mairie le nombre de chats errants dénombrés dans leur quartier. Nous comptons sur vous pour avoir des réponses sur l'ensemble de la commune. En fonction du nombre de chats concernés nous pourrions organiser et procéder au trappage.

La seule solution est la stérilisation. Les élus jusqu'à présent ne voulaient pas engager le budget communal, mais mis devant la loi, et l'importance des problèmes engendrés par trop de chats errants, la municipalité devra faire procéder à la stérilisation et à l'identification des chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans détenteur, préalablement à les remettre dans les mêmes lieux.

POUR INFORMATION : il n'est pas interdit de nourrir les chats errants. Le fait de priver de nourriture et d'abreuvement un animal domestique est reconnu cruauté passive conformément à l'article R214-17 du Code Rural.

Nourrir les chats errants : c'est éviter l'éventration des poubelles et l'intrusion chez les gens de chats affamés en quête de nourriture. C'est aussi maintenir les chats dans un état sanitaire satisfaisant, afin de réduire les risques sanitaires que des animaux affaiblis par manque de nourriture et d'eau déclarent inévitablement, et d'éviter la propagation de maladies.

ALERTE AUX PROPRIÉTAIRES DE CHATS DOMESTIQUES

RIEN NE SERA POSSIBLE SANS UNE MEILLEURE RESPONSABILISATION DE TOUS !

La reproduction des chats domestiques est également un véritable fléau.

La stérilisation de vos chats est un acte responsable, contribue à protéger votre animal et à limiter la prolifération des félins dans la commune. Nous vous demandons d'en prendre conscience et nous vous recommandons fortement la stérilisation de vos chats.

COMMUNICATION

NOS ASSOCIATIONS :

« Foyer Rural »

Le Foyer Rural propose chaque mardi au Foyer Polyvalent de Loisirs de 19h15 à 20h15 un cours de yoga. Des cours de gym et de stretching avaient été proposés les lundi et jeudi. Ceux ci ont dû malheureusement être annulés faute de professeur disponible.

Pour la première fois une randonnée pédestre a été organisée le samedi 29 septembre 2018, avec comme guide M. Jean Pierre EMILIENNE que nous remercions chaleureusement. Cette randonnée ouverte à tout public n'a fait participer que 14 adultes et 1 enfant de 8 ans (il s'agissait d'une première). À cette occasion 15 km ont été parcourus avec pause pique-nique le midi qui a créé de bons moments de partage et de convivialité.

Aussi deux autres journées de ce type devraient être proposées en avril et juin 2019 lors desquelles nous espérons avoir plus de participants.

« Les Après-Midi de Saint-Loup »

Cette année les Après-Midi de Saint-Loup vont fêter leurs 30 ans d'existence ...

En septembre 1989, après un appel des Amis des Monuments et Sites de Seine et Marne pour sauver l'aile nord de l'église en état de moisissure intense, l'association s'est formée sous l'égide de Thierry de Beucé alors Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères afin d'aider aux travaux importants de la mise hors d'eau que la mairie d'alors ne pouvait envisager. Ce qui fut fait. Par la suite, elle se structura sans le Ministre et continua son œuvre de préservation et d'aide à ce monument.

Avec beaucoup de persévérance et peu de moyens, nous avons perduré en essayant de mettre en valeur ce patrimoine par des concerts de qualité qui sont maintenant devenus un rendez-vous d'automne attendus et appréciés et ont fait reconnaître ce magnifique monument dont le portail vient d'être restauré grâce à de nombreux mécènes, à l'État, la Région, le Département, et l'engagement de la Commune.

Après avoir un temps essaimé dans les petites communes alentours, aidé la chorale et payé les interventions de musiciens dans l'école, nous continuons notre œuvre culturelle par des expositions annuelles d'artistes et deux concerts en septembre. La DRAC et la Région ne donnant plus de subventions nous ne pouvons plus faire autant d'actions qu'auparavant. Néanmoins nous avons pu participer à la restauration du portail en donnant à la commune la somme de 2 000€ et espérons pouvoir continuer à restaurer des objets classés de l'église.

Pour 2019 : en juin il est prévu une exposition au Foyer : « **Fruits et Légumes** » qui mêlera artistes et écologistes et **en septembre** deux concerts dont nous élaborons le programme en ce moment afin d'en faire une réjouissance commune : **30 ans, ça se fête !...**

« La municipalité et les associations organisent »
UN MARCHÉ DE NOËL ET DES ANIMATIONS DE NOËL
SAMEDI 8 DECEMBRE 2018

Dans la cour de l'école



9h00

Accueil et installation des exposants

10h00

Ouverture du marché

BUVETTE « café, chocolat chaud, vin chaud... et crêpes ! »

à partir de 12 heures : « tartiflette »

14h00

Contes et Légendes de Noël
par la Compagnie du Dragon et de la Lézarde
(en salle de motricité)



14h00

Projection du film « Joyeux Noël » (au Musée d'école)
(film historique réalisé par Christian CARION, sorti en 2005)

15h00

Arrivée du Père Noël

Les enfants pourront être photographiés par leurs parents

Toute la journée au Musée d'école :

Concours « j'écris une lettre de Noël à un poilu »

Toute la journée : atelier « boules de Noël »

Les enfants prépareront ou apporteront un message de Noël
(papiers fournis dans les cahiers des enfants de l'école)

Chaque enfant glissera son message dans une boule,
et l'accrochera au sapin à l'entrée de l'école.

VENEZ NOMBREUX !!!

ÉTAT CIVIL :

NAISSANCES : 2018

Le 16 janvier MARTEL OLIVIER Naya
Le 25 février FRANCKLIN Johanna
Le 5 mars BARTHE Poésie
Le 23 mars ZEKAJ Adem
Le 23 mai LOSDAT Mya
Le 8 juin LE BLANC LARDY Leana
Le 12 juillet CLAUSIER Tiago
Le 26 juillet LALLEMAND RAJI Izhaq
Le 3 novembre MOLLET Zoé

MARIAGES : 2018

Le 26 mai
ROTH Régis et LETELLIER Clara

DECES : 2018

Le 16 avril COURTOIS veuve NEGREVERGNE Lucie

Le 5 juillet PANNIER veuve TAVERNIER Edith

Vous avez toujours la possibilité d'être reçu, sur rendez-vous, par un élu, même en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat.

La Mairie

Rue Paul Eluard
Courton Le Bas
77650 Saint Loup de Naud

Site internet : www.saintloupdenaud.fr

Accueil du public :

Lundi : 14h30-19h
Mardi : 10h-12h
Mercredi : 10h-12h et 14h30-18h
Vendredi : 10h-12h et 14h30-19h

Téléphone : 01 64 08 62 58